



# L'HARICOT CORNILLAIS

Edition – Décembre - 2020

N° 2

## Sommaire :

1. Mot du Maire
2. COVID 19
3. Projet de Marché
4. La bibliothèque
5. Vie Scolaire
6. Vie des Associations :
  - *Comité des Fêtes*
  - *Amicale des Boulistes*
  - *Les Blés d'Or*
  - *Amicale Laïque*
  - *Amicale des Anciens Combattants et Sympathisants de Cornille*
7. Adressage
8. Rappel des règles de « Du vivre ensemble »
9. Informations Diverses



Cornillaises et Cornillais,

Les semaines s'écoulent et notre commune vit toujours, comme le reste du monde, au rythme de la pandémie COVID. Cette réalité a malheureusement conduit à l'annulation de toutes les manifestations sur notre commune, qu'elles soient organisées par la municipalité ou par le tissu associatif local.

2020 fut pour nous tous, à bien des égards, une année hors du commun. Il nous a fallu relever un grand nombre de défis, faire face à des situations que nous n'aurions pu envisager quelques mois plus tôt, et appréhender des difficultés auxquelles nous n'avions jamais été confrontés jusqu'alors.

C'est ensemble, élus, agents municipaux, agents de la communauté d'agglomération, du département, et surtout bénévoles, que nous avons fait face et trouvé les solutions.

Solidarité, voilà en un mot comment pourrait se résumer l'année 2020.

Les conséquences de cette pandémie sont nombreuses et de plusieurs natures : médicale, psychologique, culturelle, sociétale et bien évidemment économique.

En attendant l'arrivée, plus encore l'avènement d'un vaccin, il nous faut donc ensemble tout faire pour limiter l'impact du virus. Le port du masque et le respect des gestes barrières semblent être aujourd'hui les meilleurs moyens d'en limiter la propagation.

Selon la Préfecture, le contexte ne se prête pas à l'organisation des traditionnels vœux du Maire, qui est l'occasion de nous retrouver pour la nouvelle année.

Un vœu toutefois, c'est que notre gouvernement permette aux collectivités locales que nous sommes et qui se trouvent en première ligne au service de nos concitoyens, de disposer des moyens suffisants pour consolider le lien social et la solidarité au service de tous.

En espérant que ces fêtes de fin d'année soient pour vous une pause heureuse, une parenthèse de bonheur, une bouffée d'oxygène, gardons

l'espoir d'un printemps heureux qui inscrirait au premier plan le retour des projets, des événements. Ils sont indispensables à la vie de notre village pour se retrouver.

Stéphane DOBBELS



## 2. COVID 19 :



### **Téléchargez vos attestations de déplacement dérogatoire.**

Depuis le 15 décembre, les déplacements inter-régions sont autorisés mais un couvre-feu de 20h00 à 06h00 est en vigueur sur l'ensemble du territoire métropolitain. Les sorties et déplacements sans attestations dérogatoires sont donc interdits de 20h00 à 06h00 sous peine d'une amende de 135 € et jusqu'à 3750 € en cas de récidive. Les établissements autorisés à ouvrir ne pourront plus accueillir de public après 20h00.

1. Une attestation est donc obligatoire pour les déplacements suivants, seuls autorisés
2. Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou le lieu d'enseignement et de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés
3. Déplacements pour des consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ou pour l'achat de produits de santé ;
4. Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires ou pour la garde d'enfants ;
5. Déplacements des personnes en situation de handicap et de leur accompagnant ;
6. Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative ;
7. Déplacements pour participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative ;
8. Déplacements liés à des transits ferroviaires ou aériens pour des déplacements de longues distances ;
9. Déplacements brefs, dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile pour les besoins des animaux de compagnie.

➤ **Pour télécharger l'attestation de déplacement dérogatoire :**

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/ressources-a-partager>

➤ **L'attestation est téléchargeable au format numérique :**

<https://media.interieur.gouv.fr/attestation-couvre-feu-covid-19/>

### **Ouverture de la mairie**

Suite aux mesures de l'Etat la 2<sup>ème</sup> vague de Coronavirus, le service de la mairie reste ouvert. Cependant dans un souci de protection des employés merci de privilégier une prise de rendez-vous afin d'accueillir une seule personne à la

☎ **05.53.04.63.33**

✉ **mairie.decornille@wanadoo.fr**

*Merci de vous munir d'un masque 😷 et d'un stylo ✍.*



## 3. Projet de marché « Dominical » :

Nous tenons à remercier les personnes ayant répondu au questionnaire relatif à la mise en place de ce projet. Une quarantaine de questionnaires sont revenus en mairie. Compte tenu du contexte sanitaire actuel, le projet est encore à l'étude, et reporté au printemps.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution du projet.



#### 4. La bibliothèque :

Le village de CORNILLE a mis en place un atelier « Bébés Lecteurs ». Cette action est conduite par la responsable de la Bibliothèque Municipale, Cendrine GERBOU, accompagnée d'un(e) bénévole. Cet atelier s'adresse aux enfants de 0 à 3 ans, prioritairement, accompagnés d'un adulte responsable (maman, papa, nounou, grands-parents...) pour créer un moment de rencontre autour du livre. Lors de ces rencontres, livres, lectures et comptines seront proposés.

L'accueil - **libre et gratuit** - est ouvert aux personnes de la commune et des communes avoisinantes. (9h – 10h)

Vendredi 08 janvier : **L'épiphanie.**

Vendredi 05 février : **La chandeleur.**

Vendredi 05 mars : **Le printemps.**

Vendredi 02 avril : **Pâques.**

Vendredi 07 mai : **De toutes les couleurs.**

Vendredi 04 juin : **La maison des peluches.**

Vendredi 02 juillet : **Les vacances d'été.**



A savoir,

La Bibliothèque est fermée durant le confinement. La municipalité a fait le choix pour l'année 2021, de rendre la bibliothèque accessible à tous et donc de proposer la **gratuité à tous les habitants de la commune.**

Rappel des horaires d'ouvertures :

- **Le mardi de 9h à 10h**
- **Le mercredi de 15h30 à 16h (accueil périscolaire), 16h à 18h30**
- **Le jeudi de 15h à 18h30.**

#### 5. Vie Scolaire :

Le conseil d'école de Cornille qui s'est tenu le 02 11 2020 en la présence de Stéphane DOBBELS, le Maire, Valérie ROLDELBOS, adjointe déléguée aux affaires scolaires, Christelle BURREN (à distance), représente des parents d'élèves, Christine GOURVIAT, ATSEM, et Candide PINTUS, enseignante, il a été évoqué les points suivants :

Suite aux élections des représentants des parents d'élèves les élues sont Mme BURREN et Mme CASTEL. L'effectif des élèves pour l'année 2020/2021 est de 26 élèves qui sont répartis en 3 niveaux (6 PS – 8 MS – 9 GS) et un 4ème niveau entrera en vigueur le 04/01/2021 avec 3 TPS.

Les exercices de sécurité en cas d'attentat /intrusion se sont bien déroulés. La mairie a fait installer des films occultant sur les ouvrants qui donnent sur la classe et les sanitaires.

L'amicale laïque a versé 500 euros à la coopérative scolaire. Il a été dépensé 276.74 euros (Bus pour sortie à l'espace F. MITTERAND pour expo ; achat de bulbes dans le cadre du projet « écoles fleuries »).

Dans le cadre des projets pédagogiques, avec la crise sanitaire, il est difficile de prévoir des sorties. Il a été mis en place un élevage de phasmes depuis le début de l'année, et les enfants vont continuer le travail commencé dans le jardin de l'école. Etant donné que la bibliothèque est fermée, il va être mis en place un prêt de livres.

Suite aux annonces gouvernementales, le re-confinement est applicable dès la rentrée du 02/11/2020. Mme PINTUS et Mme GOURVIAT ont mis en place le nouveau protocole. Mme LEDOUX procède à la désinfection en mi-journée. Pour la garderie, Mme GERBOU maintient une distanciation physique entre les enfants de l'école de Cornille et des Maurilloux.

Pendant les grandes vacances, divers travaux ont été réalisés (rénovation des planchers, tapisseries, installation d'étagères, une table à langer pour Martin LEROUX)

La mairie a fait l'acquisition d'un frigo pour la cantine ainsi qu'un ordinateur portable pour la classe.

Il y a eu une seule demande de la part des parents à l'adresse du Maire au niveau sécurité pour le passage piétons qui sépare le parking de la place. La réponse du Maire est que la mairie a fait rajouter 2 panneaux de signalisation mais vu que nous sommes dans une zone à 30 kms/h nous ne pouvons pas faire de marquage supplémentaire. Gilles CHERON, responsable sécurité sur la commune, va faire le nécessaire auprès de la Gendarmerie afin qu'il y ait des contrôles aléatoires pour que la limitation de vitesse soit respectée.

Nous remercions Estelle Ledoux, qui a réalisé la décoration de la cantine en créant de nombreuses décorations et pour le repas de Noël cuisiné pour les élèves.



## 6. Vie des associations :

### Les Blés d'Or :

Depuis quelques temps les membres de l'association avaient pris pour habitude de se retrouver chaque lundi pour des séances de sophrologie (10 personnes pour respecter la distanciation sociale). Une assemblée générale est prévue mi-janvier, au moment de la galette des Rois pour renouveler le bureau autour d'un verre de cidre (suivant le contexte sanitaire à ce moment-là).

Le bureau espère un retour à la normale rapidement afin de renouer ce lien social essentiel à notre village.



### Amicale des boulistes :



L'assemblée générale de l'Amicale des boulistes s'est déroulée en nombre et en respectant le protocole sanitaire le 10 Octobre. De nombreux palmarès ont pu y être évoqués la commune étant représentée sur de nombreux concours Ufolep et Fédération. Cette assemblée s'est conclue par un concours de pétanque interne et d'un pot de l'amitié.

● L'association compte 120 licenciés, et organise aussi de nombreux concours sur la commune. Une baisse des adhérents est attendue suite à la pandémie actuelle. **La licence est de 68€ en Ufolep et 68€ en Fédérale.** Pour la saison 2021, l'ensemble du bureau fut réélu.

Contact : Michel Gerbou 05.53.04.65.07

## Amicale Laïque :



Pour cette année particulière, l'association propose un calendrier prévisionnel de manifestations qui resteront soumises aux autorisations municipales et préfectorales dans le cadre de l'évolution des conditions sanitaires :

- Samedi 31 octobre 2020 : randonnée solidaire au profit du Comité féminin Dordogne pour l'aide au dépistage du Cancer du sein. **Δ Événement annulé Δ**
- Vendredi 18 décembre 2020 : venue du Père Noël
- Samedi 6 mars 2021 : soirée 100 % Périgord.
- Lundi 5 avril 2021 : chasse aux œufs à Cornille Aventure.
- Courant mai 2021 : vente de plants et de fleurs.
- Samedi 26 juin 2021 : la date est réservée, on attend vos idées 😊
- Courant juillet 2021 : cinéma en plein air.

## Nouveau Bureau :

- *Présidente : Karine*
- *Vice-présidente : Christelle*
- *Trésorière : Sandra*
- *Vice-trésorière : Élise*
- *Secrétaire : Marie*



Contact : [amicalelaiquecornille@gmail.com](mailto:amicalelaiquecornille@gmail.com)

## Comité des Fêtes:



L'assemblée générale du comité des fêtes (Course Nature) s'est déroulée le 9 octobre 2020 🏃. Cette année la course nature a été victime du coronavirus. Pour 2021, elle est programmée le 28 mars.

## Nouveau bureau :

- *Président : Gourviat Jean-Pierre*
- *Vice-président : Derthe Philippe*
- *Secrétaire : Derthe Véronique*
- *Trésorier : Monprofit Francis*
- *Secrétaire adjointe : Gourviat Christine*



## Amicale des Anciens Combattants et Sympathisants de Cornille :



A l'occasion des 102 ans de l'armistice du 11 novembre, un hommage aux morts de la Grande guerre a été rendu aux monuments aux morts des PILES et de CORNILLE avec des mesures exceptionnelles. (Comité restreint : porte-drapeaux, élus et membres du bureau). Merci à Claudine Beylot pour son don de fleurs, et à la municipalité pour sa gerbe.

En attendant des jours meilleurs, l'association fête ses 10 ans, de fait un bulletin Anniversaire fût distribué aux adhérents, remis à Monsieur le Maire et à M.Bedoin (notre fidèle historien) puis déposé à la bibliothèque municipale afin qu'il soit consultable par toutes et tous.



## 7. Adressage :

Comme certains d'entre vous ont pu le constater sur leurs avis d'impôts fonciers, il est mentionné un nouvel adressage. Pour quelques temps encore vous gardez vos adresses actuelles. En effet, le programme d'adressage a dû être retardé pour cause de confinement en Mars. Sachez que les panneaux sont commandés, et que nos employés communaux seront chargés de les installer une fois reçus.

***Mais « pas de panique », nous vous tiendrons informés en amont et vous accompagnerons dans ce changement d'adresse.***



## 8. Rappel des règles de « Vivre ensemble » :

❖ Travaux de bricolage, jardinage et entretien sont autorisés :



- Les jours ouvrables de **8h30 à 12h** et de **14h30 à 19h30**
- Les samedis de **9h et 12h** et de **15h à 19h**
- Les dimanches et jours fériés de **10h à 12h**



❖ Les brûlages sont interdits du **1<sup>er</sup> Mars au 30 septembre**.

Le non-respect de cette réglementation est susceptible d'entraîner réprimandes et amendes.

❖ Ordures ménagères :



### Rappel :

Le bon geste : pour chaque borne enterrée un seul type de déchets.

Les bornes enterrées ne sont pas un dépotoir. Il ne faut rien mettre au sol. Les cartons, cagettes, appareils électriques et les encombrants doivent être apportés à la déchetterie.

**Toute personne responsable d'un dépôt sauvage sera verbalisée.**

**Article L 541-3 du code de l'environnement.**

## 9. Informations diverses :

### Repas des aînés :

La conjoncture actuelle ne nous permet pas de réaliser comme à son accoutumée, le traditionnel « Repas des Anciens ». La municipalité a donc pris la décision de le reporter à l'an prochain. Merci de votre compréhension. Cependant chaque aîné a reçu une boîte de chocolat distribué par vos élus dans le respect des gestes barrières.



## Nouveautés numériques :

Lors de notre élection en Mars 2020, nous avons pour engagement d'améliorer nos espaces numériques. C'est pour cela que la municipalité a décidé de renouveler le matériel informatique de la mairie (acquisition de deux nouveaux postes fixe : écran et central informatique) et de 2 ordinateurs portables (un pour l'école et l'autre pour les administrés).

En effet, la commission numérique a pour mission de faciliter votre insertion au monde « tout connecté » en vous accompagnant dans vos démarches en ligne et vos recherches d'informations. Pour cela qu'un ordinateur portable sera à votre disposition à la mairie : vous serez informés prochainement de ce fonctionnement, qui sera mis en place après la période de confinement que nous traversons.



## Noël :



A l'approche des fêtes de fin d'année, la municipalité a, cette année, fait le choix d'investir dans un sapin « en motte » pour décorer la place du village. Ce sapin sera ensuite replanté, afin de pouvoir être à nouveau utilisé dans les années à venir.

La traditionnelle fête de Noël avec le spectacle ne put être organisée comme à l'habitude par l'Amicale Laïque. Le Père Noël a tout de même décidé de passer à l'école de CORNILLE.

## Infos sécheresse :

Conformément à l'article 11 de la loi du 13 août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile, je vous informe que la commission interministérielle catastrophe naturelle réunie le 8 septembre 2020 a émis un **avis défavorable** à votre demande de reconnaissance en l'état de catastrophe naturelle suite aux mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour l'année 2019.



La décision de la commission interministérielle a été publiée au Journal Officiel du 25 octobre 2020 » (arrêté ministériel NOR INTE2023940A).

Une information écrite sera transmise par la collectivité aux administrés concernés.

## Recensement des jeunes :

Tout jeune Français qui a 16 ans doit se faire recenser. Une fois cette obligation accomplie, le jeune reçoit une attestation de recensement, qu'il devra présenter lors de certaines démarches (inscription baccalauréat, examen du permis de conduire, inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans). Le recensement militaire permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Recensement en mairie



Convocation JDC



Certificat de participation

## Vos animaux domestiques :



Nous rappelons à nos chers administrés possédant des animaux de compagnie et de chasse d'avoir la gentillesse de respecter et de faire respecter la tranquillité de leur voisinage, autant que faire se peut.



## Nos amis les Insectes :



### Pourquoi capturer le frelon asiatique ?

Il est primordial d'agir contre le frelon asiatique pour protéger les colonies d'abeilles. Depuis plusieurs années, nos amies butineuses sont soumises à plusieurs problèmes, qui pourraient les conduire jusqu'à l'extinction. L'utilisation abusive de pesticides est bien sûr une cause, mais il faut ajouter à cela la présence de plus en plus imposante du frelon asiatique. Ce dernier se nourrit littéralement d'abeilles ou de miel et quelques individus à peine

peuvent décimer une ruche entière.

### Quand les capturer ?

A partir de mi-septembre jusqu'aux froids de l'hiver, de nouvelles reines fondatrices fécondées (des dizaines ou centaines par nid) quittent donc ces nids pour s'isoler dès l'automne et hiberner.

En décembre, seules ces nouvelles reines fondatrices auront survécu, les vieilles reines sont mortes, ainsi que les frelons ouvriers de la colonie. Ces grands nids ne seront plus jamais utilisés et se désagrégeront pendant l'hiver.

Le piégeage des nouvelles reines fondatrices (**du 1<sup>er</sup> mars au 30 mai** dans nos contrées) est d'autant plus important qu'une seule reine pourrait pondre 3 000 ouvriers et autres reines fondatrices.

### Quel est l'appât à frelon asiatique à utiliser ?

C'est la question la plus controversée. Cet appât doit prioritairement être sélectif et efficace, nous ne voulons pas piéger les abeilles ou autres insectes pollinisateurs, nous voulons appâter le frelon asiatique uniquement. Certains diront que c'est la bière, d'autres parleront de sirop ou de divers dérivés de saccharose. Malheureusement, toutes ces recettes, risquent fortement d'attirer également les abeilles. Vous pouvez alors ajouter à votre mélange du vin blanc, qui est censé être un répulsif pour abeilles, mais aucune étude ne prouve son efficacité à 100%.

### Sécurité : Soyez Vigilants

Un cambriolage a eu lieu sur la commune le mois dernier, et d'autres ont été recensés sur les communes avoisinantes. Appelez la gendarmerie si vous voyez quelque chose ou quelqu'un de « suspect ».



### Information : Accueil du public GENDARMERIE DE SAVIGANC LES EGLISES :

<b>MARDI</b>	9h00-12h00 et 14h00-18h00
<b>VENDREDI</b>	9h00-12h00 et 14h00-18h00
<b>DIMANCHE ET JOURS FERIES</b>	9h00-12h00

Pour les contacter en dehors de ses horaires :

☎ **05.53.05.52.85**

✉ **cob.savignac-les-eglises@gendarmerie.interieur.gouv.fr**